

# **Mémoire en réponse à la Consultation publique sur la planification de l'immigration 2025**

**Soumis à la Commission des relations avec les  
citoyens de l'Assemblée nationale du Québec**

**Pour une territorialisation de l'immigration au Québec**



**Christian Dooh**  
LIIDeR  
514-502-2470  
christiandooh@liider.ca  
Québec





## Table des matières

Présentation de l'auteur .....	2
Résumé exécutif.....	3
Introduction.....	6
1. Le volume d'immigration : une planification ancrée dans les territoires .....	7
2. Trouver l'équilibre entre les statuts dans la composition de l'immigration, et repenser le lien entre immigration temporaire et permanente .....	9
3. Intégration et francisation : ancrer les nouveaux arrivants dans nos communautés .....	13
4. Capacité d'accueil et pression sur les services publics : une analyse au plus près du terrain.....	15
5. Pour un système migratoire pérenne et équilibré .....	17
Conclusion .....	18
Références bibliographiques.....	19
Annexes .....	20
Annexe 1 : .....	20
Annexe 2 : .....	20
Annexe 3 : .....	21
Annexe 4 : .....	22
<b>Recommandations :</b> .....	22



## Présentation de l'auteur

Je me nomme Christian Dooh, Juriste, économiste et gestionnaire de projets de développement local, je suis le directeur de Liaison International Intégration et Développement Régional (LIIDeR), une entreprise que j'ai créée en 2019 pour accompagner les entreprises publiques et privées, les collectivités locales et les organismes communautaires dans la mise en place de politiques, de projets et de stratégies territoriales pérennes et adaptées aux réalités du terrain.

À travers LIIDeR, j'interviens partout au Québec auprès des municipalités, des MRC, des villes et des acteurs communautaires, pour les soutenir dans l'élaboration de leurs politiques d'immigration, la conception et la mise en œuvre de leurs plans d'action en matière de diversité et d'inclusion, ainsi que pour la gestion de projets financés par des programmes gouvernementaux.

Mon expertise couvre principalement le droit de l'immigration, le vivre-ensemble, l'insertion sociale des personnes immigrantes, les questions relatives au leadership inclusif et l'EDI, le développement économique local, l'interculturalisme, ainsi que la lutte contre le racisme et les autres formes de discriminations. Conférencier et formateur actif, je donne régulièrement des formations, des ateliers et des conférences destinées aux élus, aux professionnels municipaux, aux organismes communautaires, aux entreprises et aux institutions scolaires et éducatives.

Je suis l'auteur de l'ouvrage *De la régionalisation à la territorialisation de l'immigration au Québec*, dans lequel je propose une lecture renouvelée et ancrée dans les territoires, de la politique québécoise de régionalisation de l'immigration. À ce titre, et en tant que praticien engagé, je soumetts respectueusement ce mémoire à la Commission des relations avec les citoyens de l'Assemblée nationale du Québec, dans le cadre de la consultation publique sur la planification de l'immigration 2026–2029.



## Résumé exécutif

**Thèse centrale** : Faire de la **territorialisation de l'immigration** le principe structurant de la politique migratoire du Québec, en mettant les collectivités locales au cœur des décisions relatives à l'accueil, l'intégration, la francisation et la planification des flux migratoires. Les politiques d'immigration doivent prendre en considération les réalités territoriales, et être adaptées aux besoins et capacités de chaque territoire urbain ou rural, la Ville de Montréal incluse; avec le gouvernement provincial agissant comme partenaire et facilitateur. Cela permet de faire de l'immigration un levier de développement durable pour l'ensemble des territoires, plutôt que d'opposer Montréal au « reste du Québec ».

Dans le cadre de cette consultation, ce mémoire se veut répondre aux 5 enjeux suivants :

### 1. Volume d'immigration

- Maintenir un seuil minimal de 50 000 résidents permanents par an, en cohérence avec les besoins démographiques (vieillesse, faible fécondité).
- Territorialiser cette planification en évaluant localement les capacités d'accueil (logement, écoles, santé). Plutôt que de fixer un chiffre global de façon centralisée, chaque collectivité (municipalité, MRC, ville) devrait évaluer le nombre de nouveaux arrivants qu'elle peut accueillir et intégrer convenablement en fonction de ses infrastructures (logements, écoles, services de santé, transport, emploi). La somme de ces capacités locales orientera la cible provinciale annuelle de façon soutenable. **Il faut que chaque territoire évalue sa capacité d'accueil et contribue à une planification « par le bas », plus cohérente et soutenable.** Montréal, étant un territoire avec ses spécificités, elle doit être intégrée dans cet exercice de planification.
- Adapter les seuils d'immigration temporaire selon les secteurs : étudiants (avec les cégeps/universités), travailleurs temporaires (en concertation avec les régions).

### 2. Composition de l'immigration et articulation entre statuts

L'équilibre entre immigration économique, regroupement familial et humanitaire, doit être préservé.

- Économique : ~60 %



- Familial : ~20 %
- Humanitaire (réfugiés, demandeurs d'asile) : ~15 %

Éviter la domination du PEQ dans l'immigration économique permanente au détriment de la sélection internationale, au risque de faire de l'immigration temporaire la principale voie d'établissement au Québec, et non l'exception.

- Proposer un permis de travail régional ouvert pour faciliter à la fois la transition des temporaires vers la résidence permanente et l'enracinement dans les régions hors Montréal ou CMM.
- Intégrer les résidents temporaires dans les réflexions stratégiques sur la capacité d'accueil.

### 3. Francisation et intégration

Miser sur les acteurs locaux pour offrir des parcours adaptés. Il faut en effet renforcer le rôle des municipalités, MRC et organismes locaux en leur donnant les ressources pour offrir des parcours d'intégration et de francisation souples, accessibles, et ancrés dans les milieux de vie.

- Développer l'offre de cours de français contextualisés.
- Encourager les programmes de mentorat et de jumelage pour renforcer l'ancrage social.
- Financer adéquatement les organismes PASI et les initiatives locales pour une intégration personnalisée. **Le programme de soutien à la francisation du MIFI et d'autres sources de financement d'autres ministères pourraient participer à ce renforcement des collectivités locales en étant ouvert en longueur d'année.**

### 4. Capacité d'accueil et services publics

Revoir la notion de capacité d'accueil à l'échelle locale et non provinciale. Plutôt que de parler d'une capacité d'accueil provinciale abstraite, il faut l'évaluer localement. Cette analyse locale permet de prévenir les pressions excessives et d'apporter des solutions ciblées.

- Appuyer les collectivités dans l'évaluation de leurs capacités (logement, services, environnement).
- Proposer la création de comités locaux avec des ressources déconcentrées du MIFI.



## **5. Un système d'immigration pérenne**

Les personnes immigrantes, tous les statuts confondus, ne vivent pas hors sol. Elles s'installent dans les villes, villages, quartier, arrondissement et autres collectivités locales...Ce mémoire appelle donc à une gouvernance partagée, une décentralisation planifiée et un investissement accru dans les collectivités.

Territorialiser l'immigration, c'est relier intégration, francisation, besoins régionaux et équité interterritoriale; c'est permettre une politique plus humaine, efficace et alignée sur les capacités et les projets des communautés.

- Plus de décentralisation
- Concertation accrue entre les différents paliers de gouvernement
- Investissement dans les communautés
- Planification migratoire ancrée dans les territoires pour une province plus forte.



## Introduction

Le Québec connaît depuis 2016 une croissance soutenue de sa population immigrante tous les statuts confondus, avec une accélération significative à partir de 2021, après une pause due à la pandémie. Cette tendance s'est traduite notamment par une hausse exceptionnelle du nombre de résidents temporaires, qui dépasse désormais les 600 000 personnes en 2025, dont un nombre important de demandeurs d'asile.

Le gouvernement du Québec, dans ce contexte, a lancé cet exercice de consultation publique dans le but de redéfinir les orientations de la politique d'immigration pour la période 2026–2029.

Les enjeux soulevés sont nombreux et interreliés. Ils concernent la capacité d'accueil, la pression sur les services publics et le logement, la francisation et l'intégration, la distinction entre immigration permanente et temporaire, ainsi que le développement économique des régions. Ce mémoire propose de répondre à ces enjeux à travers une approche que je pense structurante : **la territorialisation de l'immigration.**

La territorialisation de l'immigration telle que je la conçois, repose sur l'idée que les collectivités locales (municipalités, MRC, villes et métropoles) doivent être au cœur des politiques d'immigration, le gouvernement québécois jouant le rôle de partenaire et de facilitateur. J'estime que penser l'immigration à travers le prisme du territoire, en adaptant les politiques aux spécificités locales, permet d'en faire un levier de développement territorial durable. Cette approche reconnaît que chaque région du Québec, de la plus urbaine à la plus rurale; Montréal incluse, a un rôle à jouer dans la politique québécoise d'immigration et peut en tirer profit. Il ne s'agit plus d'opposer Montréal au « reste du Québec », mais de faire de chaque territoire un pôle d'attraction et de croissance en tenant compte de ses spécificités.

Une immigration mieux ancrée dans les communautés locales favorisera une intégration sociale et économique réussie, tout en contribuant à la vitalité de l'ensemble du Québec. C'est, à mon sens, une condition pour que le Québec demeure compétitif, innovant et vivant.



Puisque les personnes immigrantes qui s'installent au Québec ne vivent pas hors sol mais bien dans des villes, des municipalités et villages, des MRC, ce mémoire entend démontrer que la planification de l'immigration pour la période 2026–2029 gagnerait à être conçue à partir des territoires, dans une logique où l'immigration est gérée au plus près des réalités locales, en fonction des capacités, des besoins et des aspirations propres à chaque milieu. Il expose de manière analytique et engagée comment la territorialisation de l'immigration peut relever chacun des défis soulevés. Une telle approche offre une voie d'avenir pour un Québec accueillant, maître de ses choix migratoires et fidèle à ses valeurs humanistes.

À travers ce regard « territorialisé », je proposerai, pour chaque thématique, des pistes concrètes inspirées des idées développées dans mon livre. Mon propos s'articulera donc comme suit : je répondrai d'abord à la question du volume d'immigration (1), puis à celle de l'équilibre entre les statuts dans la composition de l'immigration, et le lien entre immigration temporaire et permanente (2). Viendront ensuite les enjeux d'intégration et de francisation (3), de capacité d'accueil et de pression sur les services publics (4) et, enfin, de la nécessaire construction d'un système migratoire pérenne et équilibré (5).

## 1. Le volume d'immigration : une planification ancrée dans les territoires

La gestion des flux migratoires est l'enjeu transversal qui lie tous les autres. Il s'agit de la capacité du Québec à planifier et orienter, année après année, le volume et la composition des entrées de ressortissants étrangers sur son territoire, de manière à la fois soutenable et conforme à l'intérêt collectif.

Selon une étude de l'Institut du Québec (IDQ), l'accroissement naturel de la population deviendra négatif dès 2028<sup>1</sup>, ce qui signifie que sans immigration, la population du Québec commencerait à décroître. Pour éviter un tel déclin démographique, le Québec devrait selon

---

<sup>1</sup> Institut du Québec, *Seuils d'immigration au Québec : Analyse des incidences économiques et démographiques*, mai 2019, <https://institutduquebec.ca/wp-content/uploads/2019/05/201905-IDQ-SEUILS-IMMIGRATIONS.pdf> (page consultée le 17 juillet).



moi, maintenir un seuil annuel minimum d'environ 50 000 admissions de résidents permanents, en cohérence avec la moyenne historique observée depuis le début des années 1990. Ce plancher, qui correspondait récemment à environ 18 % des admissions canadiennes, est d'autant plus nécessaire que la population vieillit<sup>2</sup>. Par ailleurs, maintenir ce seuil est important dans la mesure où l'indice synthétique de fécondité au Québec stagne entre 1,3 et 1,4 enfant par femme, bien en deçà du seuil de remplacement des générations<sup>3</sup>. Maintenir un volume substantiel d'immigration est indispensable pour compenser le déclin démographique et soutenir le dynamisme socio-économique de la province.

**Par ailleurs, si le gouvernement du Québec souhaite définir de nouveaux seuils, cette planification quantitative, ce seuil, devrait être territorialisée, c'est-à-dire envisagée à l'échelle locale.**

**Chaque collectivité locale, y compris Montréal, pourrait évaluer combien de personnes elle est en mesure d'accueillir et d'intégrer convenablement, de sorte que la somme de ces capacités guide un volume d'immigration global soutenable.** Gérer les flux de façon territorialisée, c'est ainsi s'assurer que les personnes immigrantes arrivent dans un milieu disposé à les accueillir et à les retenir.

La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), qui accueille à elle seule plus de 80 % des nouveaux résidents permanents, doit naturellement être intégrée à cette planification territoriale.

Pour l'immigration temporaire, les seuils et cibles devraient faire l'objet d'un dialogue avec les acteurs concernés, plutôt que d'être fixés unilatéralement. Ainsi :

- Pour les étudiants internationaux, leur nombre devrait être établi en concertation avec les cégeps et universités, en fonction des capacités d'accueil des programmes et des besoins de recrutement de chaque établissement. Il s'agirait de définir, avec

---

<sup>2</sup> Idem

<sup>3</sup> Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Indice synthétique de fécondité*. Gouvernement du Québec.  
<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/statistiques-donnees-sante-bien-etre/statistiques-de-sante-et-de-bien-etre-selon-le-sexe-volet-national/indice-synthetique-de-fecondite/>



- le réseau de l'éducation, combien d'étudiants étrangers peuvent être accueillis sans compromettre la qualité de l'encadrement ni causer de pertes financières aux établissements, ou une saturation locale.
- Pour les travailleurs étrangers temporaires (TET) contrôlés par Québec, leur nombre doit être calibré avec les partenaires économiques et sociaux. Les besoins varient d'un secteur et d'une région à l'autre. Une approche concertée permettrait d'ajuster le volume de TET en fonction des pénuries de main-d'œuvre spécifiques, tout en évitant des effets indésirables sur le marché du travail local.
  - Pour les demandeurs d'asile, dans la mesure où ils relèvent du gouvernement fédéral, le Québec ne peut en contrôler directement le flux. À supposer toutefois que la province obtienne davantage de responsabilités à leur égard, il resterait délicat d'en prévoir un nombre annuel, leurs arrivées dépendant de facteurs géopolitiques qui échappent au contrôle de Québec.

En somme, maintenir un volume significatif d'immigration permanente (au minimum ~50 000 personnes par an) est justifié par les impératifs démographiques du Québec. La capacité d'accueil ne doit pas servir de prétexte pour « fermer la porte », mais constituer un outil de meilleure planification et de meilleur accompagnement des personnes immigrantes.

## 2. Trouver l'équilibre entre les statuts dans la composition de l'immigration, et repenser le lien entre immigration temporaire et permanente

- Réflexion sur la composition de l'immigration

Depuis 1991, l'immigration économique représente en moyenne 60 % des admissions permanentes au Québec, un équilibre qu'il importe de préserver tout en l'ajustant aux priorités actuelles. Le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) a pris de l'ampleur ces dernières années en permettant à des étudiants étrangers diplômés du Québec et à des travailleurs temporaires d'accéder plus rapidement à la résidence permanente. Cette filière est précieuse, mais elle devrait demeurer exceptionnelle afin de ne pas éclipser les



programmes de sélection permanente à l'étranger, et faire de l'immigration temporaire le principe. Concrètement, on pourrait envisager, pour la première année du cycle 2026–2029, de répartir les admissions économiques de la façon suivante : 60 % via le PEQ (anciens étudiants et travailleurs temporaires déjà au Québec) et 40 % via les programmes de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ) et autres volets de sélection à l'étranger. Cette répartition temporaire permettrait de résorber les inventaires en attente et de traiter rapidement les candidats déjà présents au Québec. Par la suite, on reviendrait progressivement à une répartition plus traditionnelle : par exemple, 40 % de candidats sélectionnés à l'étranger (PSTQ, entrepreneurs, etc.), 20 % via le PEQ, et le reste réparti entre les autres volets. L'idée est de maintenir une forte ouverture internationale. Si l'essentiel des admissions économiques provenait du PEQ, le système québécois de sélection perdrait sa portée internationale et sa nature principale.

La composition des autres catégories d'immigration permanente pourrait rester proche des tendances historiques, à savoir :

- Regroupement familial (conjoints, enfants, parents de résidents permanents) : environ 20 % des admissions annuelles.
- Réfugiés et autres motifs humanitaires (réfugiés pris en charge par l'État ou par le secteur privé, personnes en situation humanitaire grave) : environ 15 %.
- Autres catégories spéciales (cas non classés ailleurs, divers motifs) : environ 5 %.

Ces proportions moyennes assurent un équilibre entre les objectifs économiques, le droit à la vie familiale et la tradition humanitaire du Québec. Il convient de les maintenir, tout en les ajustant en fonction des circonstances.

Ce qu'il faut retenir ici, c'est que la stratégie de territorialisation préconise de maintenir une composition diversifiée de l'immigration (volets économique, familial, humanitaire), tout en veillant à ce que la composante économique reste arrimée aux besoins des collectivités territoriales. Il faut éviter de basculer excessivement vers des admissions découlant de statuts temporaires (comme le PEQ) au détriment de la sélection internationale classique. Un juste équilibre entre ces canaux garantira la pérennité et la



légitimité du système d'immigration québécois, en maintenant son attractivité à l'échelle mondiale tout en répondant aux réalités locales.

- La réflexion sur la composition de l'immigration ne peut être dissociée du lien entre immigration temporaire et permanente, lien qui reste aujourd'hui largement sous-développé.

En effet, comme ailleurs au Canada, le Québec a vu croître de façon exponentielle le nombre de résidents temporaires sur son sol au cours des dernières années, qu'il s'agisse de travailleurs étrangers, d'étudiants internationaux ou de demandeurs d'asile. Ces personnes participent activement à la vie économique et sociale, occupent des logements, utilisent des services publics, et nombre d'entre elles souhaitent éventuellement s'établir de façon permanente au Québec. Pourtant, les cadres de planification stratégique de l'immigration ont toujours laissé ces personnes en marge des calculs. Cela signifie que la « capacité d'accueil » provinciale a toujours été évaluée sans tenir compte des dizaines de milliers de résidents temporaires déjà présents sur le sol québécois, faussant la perception réelle des flux migratoires et ne permettant pas d'anticiper la pression sur les milieux d'accueil.

Il reste beaucoup à faire pour changer la donne et articuler véritablement immigration temporaire et immigration permanente de manière cohérente. La territorialisation de l'immigration offre des pistes innovantes pour justement repenser ce lien. Dans mon ouvrage *De la régionalisation à la territorialisation de l'immigration au Québec*, j'ai proposé la création d'un permis de travail « ouvert régional », spécifique à une région, qui faciliterait la transition d'un statut temporaire vers la résidence permanente dans les territoires situés hors de la région métropolitaine de Montréal (RMM). Le principe serait le suivant : plutôt que d'accorder un permis de travail fermé classique, c'est-à-dire lié à un employeur unique comme c'est le cas actuellement, le travailleur étranger se verrait délivrer un permis ouvert rattaché à un territoire déterminé (région administrative). Le titulaire pourrait travailler chez n'importe quel employeur de cette région, ce qui lui offrirait une précieuse flexibilité d'emploi. Ce dispositif l'inciterait également à demeurer dans la région en question pendant une durée minimale (par exemple deux ou trois ans) en



vue d'obtenir sa résidence permanente. Ce mécanisme lèverait un frein majeur du Programme des travailleurs étrangers temporaires actuel.

En effet, aujourd'hui, un titulaire de permis fermé qui perd son emploi ou rencontre un problème avec son employeur, peut se retrouver sans revenus et sans possibilité rapide de changer d'entreprise, ce qui contraint souvent à quitter la région (voire le pays). Avec un permis régional ouvert, ce travailleur pourrait au contraire chercher un autre poste dans la même communauté, ce qui sécuriserait son parcours tout en profitant aux employeurs locaux qui peinent à recruter. Un tel permis territorial aurait deux effets structurants. Premièrement, il renforcerait la rétention en région des talents internationaux. Les travailleurs temporaires, libérés de la crainte de perdre leur statut au moindre pépin professionnel, seraient plus enclins à s'investir localement, à suivre des cours de français, à faire venir leur famille, à s'enraciner. Deuxièmement, ce permis servirait d'outil de planification des flux migratoires. En modulant le nombre de permis régionaux émis en fonction des capacités d'accueil et des besoins économiques de chaque territoire, on disposerait d'un levier souple pour répartir de manière équilibrée l'apport migratoire entre les régions.

Bien sûr, la mise en place d'un tel régime requiert une négociation avec le gouvernement fédéral. Le Québec pourrait proposer à Ottawa un projet-pilote de permis de travail régional en arguant de ses besoins particuliers. L'essentiel est de sortir de la logique actuelle où immigration permanente et temporaire sont traitées sur des voies parallèles qui se croisent peu. Il faut articuler l'une à l'autre, et la territorialisation offre précisément le terrain d'entente idéal pour y parvenir.

En considérant l'immigrant temporaire d'aujourd'hui comme le résident permanent potentiel de demain, et en l'intégrant dès son arrivée à la communauté locale, on bâtit un processus migratoire beaucoup plus cohérent et attractif. Cela permettra, à terme, de stabiliser les flux migratoires, de sécuriser les parcours des personnes et de répondre aux besoins du Québec sans recourir indéfiniment à des travailleurs « jetables » qu'on renvoie après usage. Nous y gagnerons une immigration plus humaine et plus attrayante, car les personnes viendront avec la perspective réelle de s'intégrer et de rester si elles le souhaitent, au bénéfice des régions et des territoires qui les auront accueillies.



### 3. Intégration et francisation : ancrer les nouveaux arrivants dans nos communautés

Un accueil réussi se mesure surtout à l'aune de la francisation et de l'intégration sociale des personnes immigrantes. Or, en dehors de la région montréalaise, de nombreux territoires accusent un retard en matière de services de francisation et d'intégration adaptés. La territorialisation de l'immigration vise précisément à corriger ces lacunes en plaçant les acteurs de proximité au centre de l'action.

Concrètement, confier un rôle central aux MRC, municipalités et organismes communautaires dans l'intégration des personnes immigrantes permet de développer des parcours d'établissement véritablement adaptés aux réalités locales. Avec l'appui financier du ministère de l'Immigration (MIFI), du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), du ministère de l'Éducation (MEQ), du MTESS ou d'autres partenaires, les collectivités pourraient organiser des cours de français là où l'offre est insuffisante, et selon des horaires flexibles.

Le préalable à une telle collaboration consiste à sortir d'une logique de clocher, selon laquelle chaque ministère serait seul compétent pour agir dans son champ exclusif, que ce soit en matière d'immigration ou de francisation. Il s'agit plutôt de mettre en place une gouvernance partagée, fondée sur la coopération intersectorielle, dans un objectif d'intérêt local et, par ricochet, d'intérêt national.

Par exemple, en collaboration avec les commissions scolaires ou les cégeps de la région, il serait possible de proposer des cours de français en soirée ou les fins de semaine, afin d'accommoder les travailleurs. Conçues localement, ces initiatives sont souvent plus efficaces que des programmes standardisés déployés depuis Québec, car elles tiennent compte du niveau de langue initial des participants, de leurs contraintes familiales et des dynamiques socio-économiques du territoire.

Ainsi, des cours en milieu de travail pour les employés immigrants ou des ateliers de francisation organisés dans les bibliothèques municipales peuvent être mis en place en fonction des besoins identifiés sur le terrain. En mobilisant les acteurs locaux; employeurs, institutions éducatives, associations culturelles, on crée un environnement d'apprentissage



du français à la fois immersif, accessible et continu. Cela profite à la fois aux individus, qui gagnent en autonomie linguistique, et aux communautés d'accueil, qui renforcent ainsi la vitalité de la langue française dans toutes les régions du Québec.

De même, les communautés locales peuvent instaurer des programmes de mentorat et de jumelage. L'expérience montre que lorsqu'un nouvel arrivant est mis en relation avec un Québécois, que ce soit pour l'accompagner dans les démarches quotidiennes, pratiquer le français ou découvrir la culture locale, son intégration s'accélère et son sentiment d'appartenance grandit. La territorialisation permettrait de généraliser ces pratiques à l'échelle du Québec, chaque milieu adaptant la formule à sa réalité. Le nouveau programme de soutien à la francisation du MIFI, qui vise à appuyer des projets favorisant l'acquisition et l'amélioration des connaissances en français ainsi que l'éveil à la langue française, doit permettre d'atteindre ces objectifs, en étant ouvert en longueur d'année, afin de laisser le temps aux collectivités locales d'être innovantes à ce niveau.

En matière d'intégration, il convient également de valoriser le rôle crucial des organismes communautaires (notamment les organismes « PASI ») et des services municipaux dans l'accueil des immigrants. Ces acteurs de terrain possèdent une fine connaissance du milieu et des personnes qu'ils accompagnent. Ils offrent un soutien personnalisé, aidant par exemple à trouver un logement, à inscrire les enfants à l'école ou à la garderie, à naviguer dans le système de santé, etc. En reconnaissant et en finançant adéquatement ces initiatives locales, le gouvernement s'assurerait que chaque immigrant trouve, dans sa communauté d'adoption, les ressources et les contacts humains nécessaires à son épanouissement. En somme, territorialiser l'immigration, c'est reconnaître que l'intégration se joue d'abord à l'échelle locale dans nos quartiers, nos écoles, nos milieux de travail. Les municipalités, métropoles et MRC, épaulées par le MIFI (directions régionales et autres services déconcentrés), doivent pouvoir déployer des stratégies d'accueil reflétant leurs particularités. Cela mène à une intégration plus rapide, plus harmonieuse et plus humaine. Chaque nouvel arrivant doit être considéré non pas comme un simple numéro ou une statistique, mais comme un citoyen à part entière, appelé à contribuer à la communauté. En faisant confiance aux territoires pour tisser ces liens, le Québec se donne les moyens d'une immigration réussie, où l'inclusion sociale va de pair avec la réussite économique.



## 4. Capacité d'accueil et pression sur les services publics : une analyse au plus près du terrain

Les personnes immigrantes qui s'établissent au Québec ne s'installent pas « dans le vide », ni de manière homogène à l'échelle provinciale. Elles s'installent dans des villes, des villages, des quartiers bien précis. Les estimations montrent que plus de 80 % des nouveaux arrivants s'établissent d'emblée dans la grande région de Montréal, ce qui laisse les autres régions aux prises avec le double défi du vieillissement et des pénuries de main-d'œuvre qualifiée. Ce constat illustre la nécessité de penser la capacité d'accueil à partir des territoires.

La question de la capacité d'accueil est cruciale pour assurer une immigration durablement gérée. Par capacité d'accueil, on entend la faculté d'un territoire à recevoir et intégrer de nouvelles populations sans compromettre le bien-être des résidents actuels, tout en maintenant des conditions socio-économiques et environnementales viables. Cette notion est multidimensionnelle et comprend principalement trois volets interconnectés : les ressources et infrastructures disponibles, les conditions socio-économiques locales et les aspects environnementaux. Autrement dit, un territoire doit disposer de suffisamment de logements, de services publics (écoles, soins de santé, transports, etc.) et d'emplois pour absorber des arrivants supplémentaires sans générer de tensions, tout en préservant son milieu naturel. Or, la capacité d'accueil varie énormément d'une région (et même d'une municipalité) à l'autre.

Plutôt que de parler de manière abstraite de la « capacité d'accueil du Québec », il faut évaluer les ressources disponibles territoire par territoire, y compris dans la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) qui, à elle seule, concentre la majorité des arrivées. Une telle approche décentralisée offrirait une lecture fine et nuancée de la situation.

Par exemple, Montréal et sa couronne subissent une forte pression sur le logement, tandis que certaines villes de région ont des logements disponibles mais manquent de services spécialisés pour les nouveaux arrivants. En évaluant localement des variables comme le marché locatif, les places disponibles dans les écoles, l'accès aux services de santé ou de garde, on peut mieux anticiper l'impact de l'arrivée de nouveaux résidents. Chaque



communauté est différente : une municipalité X peut accueillir 100 familles de plus sans difficulté parce qu'elle dispose d'écoles sous-utilisées et d'appartements vacants, tandis qu'une municipalité Y voisine pourrait peiner à en accueillir 20, faute de logements disponibles. **Agir au plus près du terrain, c'est s'assurer que chaque personne immigrante s'installe dans un milieu capable de soutenir son établissement.**

L'exemple de la MRC de Joliette, dans Lanaudière, est à cet égard révélateur. Récemment, cette MRC a participé à une initiative visant à accueillir un contingent d'infirmiers et d'infirmières diplômés à l'étranger, recrutés pour combler des besoins urgents dans le réseau de santé local. Malgré une pénurie de logements et de places en garderie sur le territoire, une mobilisation exceptionnelle de la communauté impliquant la MRC, les organismes d'accueil, le CISSS de Lanaudière, le cégep ainsi que les citoyens, a permis à ces quelque 40 professionnels de la santé et à leurs familles (environ 120 personnes) de se loger et de trouver des places en garderie en un temps record. La table de concertation en immigration de la MRC a notamment lancé un appel à la population pour recenser des logements disponibles pendant que des solutions temporaires étaient aménagées. Des propriétaires ont été incités à louer des appartements vacants, des places se sont libérées en garderie, et des bénévoles ont aidé les familles à s'installer (dons de meubles, transport, etc.). Ce succès repose sur la flexibilité et la réactivité du milieu. C'est parce que les acteurs locaux se sont concertés rapidement qu'ils ont pu lever des obstacles logistiques qui, vus de Québec, auraient paru insurmontables. Résultat; non seulement ces infirmiers se sont implantés durablement à Joliette, mais ils y ont tissé des liens sociaux forts, gage de leur rétention et enracinement dans la communauté. Tout comme Joliette, la MRC de Pierre-De Saurel est parvenue à un résultat similaire.

De tels exemples démontrent que lorsque les solutions viennent du terrain, on parvient à atténuer la pression sur les infrastructures tout en renforçant l'intégration des personnes accueillies. Plus généralement, aborder la pression sur les services publics et le logement par une approche territoriale permet de mieux cibler les mesures correctrices. Chaque milieu peut identifier ses goulots d'étranglement et innover pour les résoudre. Par exemple, une ville en forte tension immobilière pourrait, avec l'aide du gouvernement, subventionner la construction de logements abordables ou de coopératives d'habitation,



afin d'augmenter l'offre, bénéfique également pour la population locale. Une autre municipalité, confrontée à un manque de transport en commun pour desservir de nouveaux résidents en périphérie, pourrait obtenir un soutien pour étendre ses circuits d'autobus. L'important est d'éviter les approches « mur à mur », uniformes, et de privilégier des plans d'action locaux co-construits avec les acteurs locaux.

Rappelons que le MIFI dispose déjà de directions régionales et de conseillers sur le terrain. Ces ressources pourraient être davantage mises à contribution. En leur donnant plus de latitude et en les intégrant aux cellules de crise locales (par exemple, des comités « logement et immigration » dans chaque MRC), on améliorerait grandement la coordination entre l'État québécois et les réalités du milieu. L'expérience des dernières décennies a montré que les politiques descendantes ne suffisent pas. En 30 ans, la part des immigrants établis hors de la métropole n'a guère dépassé 20 %. La territorialisation propose donc une refonte de la méthode : partir du terrain, des capacités et des projets locaux pour construire une politique d'immigration véritablement adaptée et efficace.

## 5. Pour un système migratoire pérenne et équilibré

Territorialiser l'immigration, c'est lier entre eux des éléments qui jusqu'ici étaient trop souvent abordés de manière séparée : immigration permanente et temporaire, capacité d'accueil et projets locaux, francisation et vitalité du français, besoins économiques et cohésion sociale. Cette approche globale permet de construire une politique d'immigration cohérente, durable et acceptée par la population. Le Québec ne peut plus se permettre de cloisonner les enjeux migratoires en silos étanches. Au contraire, il doit faire de ses territoires le pivot d'un système plus efficace et plus équilibré.

Cela exige, comme je l'ai souligné dans mon ouvrage, **(1)** une décentralisation planifiée, **(2)** une concertation renforcée entre tous les paliers de gouvernement et **(3)** un investissement financier, technique et matériel dans les communautés locales. Chaque dollar investi pour soutenir un territoire dans l'accueil des immigrants est un investissement en développement qui rapporte en vitalité économique, en revitalisation démographique et en innovation sociale.



En empruntant cette voie, le Québec peut non seulement mieux accueillir les personnes immigrantes, mais aussi mieux se projeter dans l'avenir.

Un système migratoire pérenne est un système qui sait s'ajuster aux changements, qui implique ses citoyens et qui vise le bien commun à long terme. La territorialisation de l'immigration offre justement la flexibilité dont nous avons besoin pour relever les défis des régions et de leurs territoires.

## Conclusion

Le Québec a besoin d'une politique d'immigration à la fois ambitieuse dans ses objectifs et ancrée dans la réalité de ses communautés. **La territorialisation de l'immigration constitue l'approche la plus prometteuse pour y parvenir, car elle conjugue les aspirations nationales du Québec avec la diversité de ses réalités régionales.** Placer les territoires au cœur de la planification de l'immigration, ce n'est pas diluer la vision d'ensemble; c'est au contraire la renforcer. C'est reconnaître que l'avenir du Québec se joue localement, dans chacune de ses MRC, de ses villes et de ses localités, où se tissent jour après jour les liens sociaux et économiques qui font la richesse de la province.

Au terme de cet exercice de consultation, je réitère que l'immigration, si elle est bien planifiée et bien accompagnée, représente un atout majeur pour le Québec. Encore faut-il la penser autrement que par le passé. Il est temps d'innover en faisant confiance aux collectivités locales, sans pour autant abdiquer le rôle stratégique de l'État.

Un Québec qui territorialise son immigration est un Québec qui reste maître de ses choix tout en étant fidèle à sa tradition d'accueil et à ses valeurs francophones. En misant sur ses territoires, le Québec peut se doter d'une politique migratoire exemplaire, alliant prospérité économique, vitalité du français et cohésion sociale renforcée.



## Références bibliographiques

Céline Chadenas, Patrick Pottier, Agnès Pouillaude, Jean-François Struillou et Laure Després. *Pour une meilleure adéquation entre pression humaine et ressources littorales : Évaluer la capacité d'accueil du territoire*. Cahiers Nantais, no. 13, 2008, <https://cahiers-nantais.fr/index.php?id=778#:~:text=Une%20d%C3%A9finition%20de%20la%20capacit%C3%A9%20capital%20de%20ressources%20du>

Dooh, Christian. *De la régionalisation à la territorialisation de l'immigration au Québec : Enjeux et perspectives pour le développement régional*. 1re éd. Commoners, 2025

Institut de la statistique du Québec. *Bilan démographique du Québec - Édition 2024*. <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/bilan->

Institut du Québec, *Seuils d'immigration au Québec : Analyse des incidences économiques et démographiques*, mai 2019, <https://institutduquebec.ca/wp-content/uploads/2019/05/201905-IDQ-SEUILS-IMMIGRATIONS.pdf>

Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Indice synthétique de fécondité*. Gouvernement du Québec. <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/statistiques-donnees-sante-bien-etre/statistiques-de-sante-et-de-bien-etre-selon-le-sexe-volet-national/indice-syntheque-de-fecondite/>

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. *Rapport sur la présence des immigrants au Québec*. Gouvernement du Québec, 2023.

Zahm, Frédéric, et Marie Bouilhol. *Les mesures agroenvironnementales territorialisées (MAET): Quelle territorialisation, et pour quel impact en termes de contractualisation?* Cemagref, 2011. [https://odr.inrae.fr/intranet/carto\\_joomla/index.php/reseaux/presporteval/2014-09-22-15-36-42/evaluation-maet-1/836-maet-a-enjeu-1-qualite-de-leau-r-dans-les-3-regions-du-sud-ouest/file#:~:text=Novembre%202011-.Qu%27entend%2Don%20par%20%C2%AB%20territorialisation%20%C2%BB%20de%201%27.territoire%20\(M%C3%A9asson%2C%202011\)](https://odr.inrae.fr/intranet/carto_joomla/index.php/reseaux/presporteval/2014-09-22-15-36-42/evaluation-maet-1/836-maet-a-enjeu-1-qualite-de-leau-r-dans-les-3-regions-du-sud-ouest/file#:~:text=Novembre%202011-.Qu%27entend%2Don%20par%20%C2%AB%20territorialisation%20%C2%BB%20de%201%27.territoire%20(M%C3%A9asson%2C%202011))



# Annexes

## Annexe 1 :

### Immigrants au Québec par catégorie d'admission

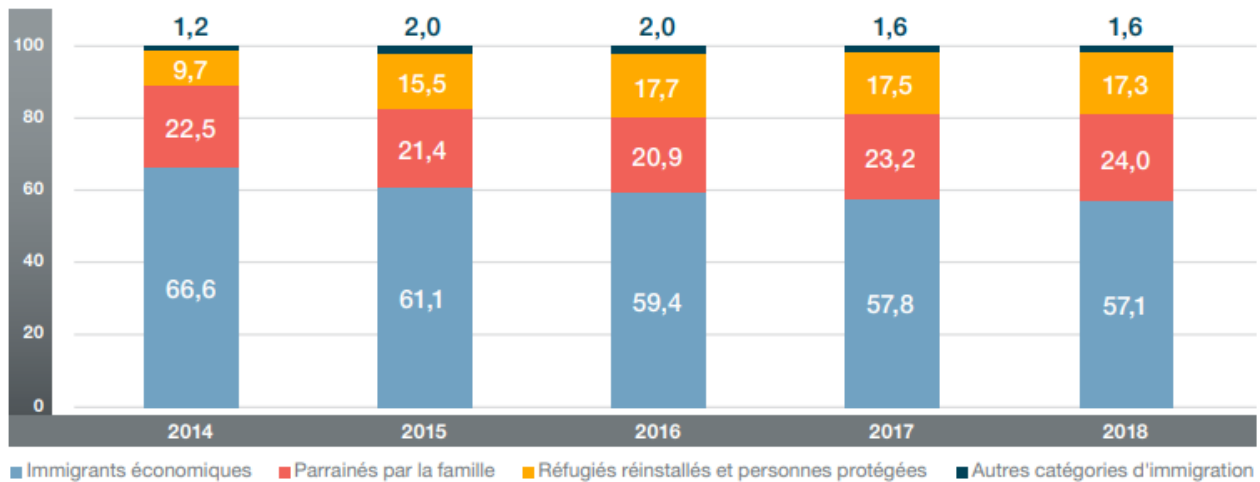
	2014	2015	2016	2017	2018
Immigrants économiques	33 441	29 900	31 605	30 265	29 190
Parrainés par la famille	11 318	10 495	11 125	12 135	12 285
Réfugiés réinstallés et personnes protégées	4 862	7 615	9 435	9 155	8 830
Autres catégories d'immigration	627	970	1 085	845	810
<b>Total Québec</b>	<b>50 248</b>	<b>48 975</b>	<b>53 245</b>	<b>52 400</b>	<b>51 120</b>

Source : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

Note : les totaux peuvent ne pas sommer à cinq unités près.

## Annexe 2 :

### Distribution des immigrants au Québec par catégorie d'admission

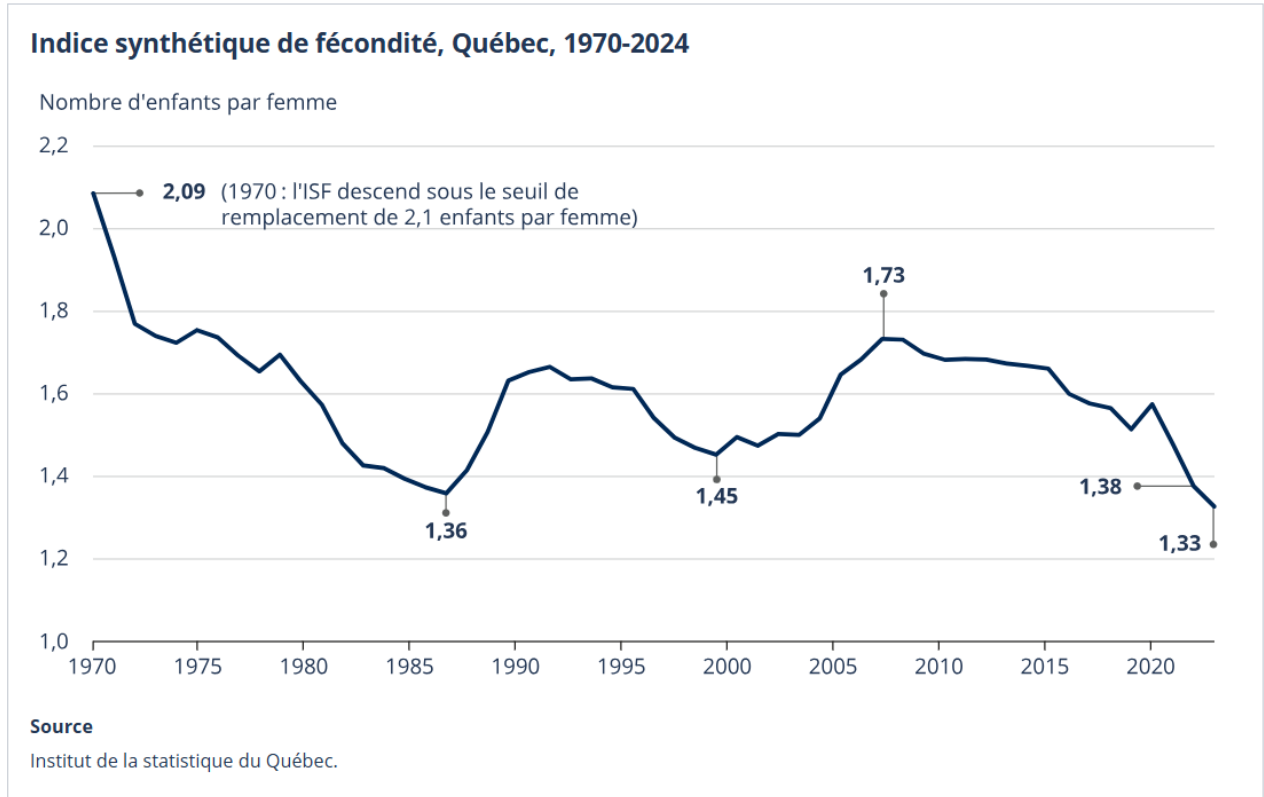


■ Immigrants économiques ■ Parrainés par la famille ■ Réfugiés réinstallés et personnes protégées ■ Autres catégories d'immigration

Source : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.



### Annexe 3 :





## Annexe 4 :

### **Rappel des recommandations :**

#### **1. Sur le volume d'immigration**

- Maintenir un seuil annuel minimal de 50 000 admissions de résidents permanents, cohérent avec les moyennes historiques et les impératifs démographiques du Québec.
- Territorialiser la planification du volume d'immigration en se basant sur les capacités d'accueil réelles évaluées par les collectivités locales.
- Inclure les résidents temporaires (TET, étudiants internationaux, demandeurs d'asile) dans les calculs de la capacité d'accueil provinciale.

#### **2. Sur la composition de l'immigration**

- Préserver une diversité dans la composition de l'immigration permanente (économique, humanitaire, familiale), en respectant des proportions équilibrées.
- Limiter le recours excessif au PEQ comme voie principale d'accès à la résidence permanente et rééquilibrer avec la sélection à l'étranger.
- Revenir graduellement à une répartition de 40 % des admissions économiques via la sélection à l'international, 20 % via le PEQ, et le reste selon d'autres volets.

#### **3. Sur le lien entre immigration temporaire et permanente**

- Créer un permis de travail ouvert régional rattaché à une région administrative, pour faciliter la transition vers la résidence permanente et renforcer la rétention hors de la RMM.
- Initier un projet-pilote en collaboration avec le gouvernement fédéral pour expérimenter le permis régional ouvert.
- Considérer les résidents temporaires comme des candidats potentiels à l'établissement permanent dès leur arrivée.



#### **4. Sur l'intégration et la francisation**

- Décentraliser l'offre de francisation et adapter les horaires (soir, fin de semaine) en collaboration avec les cégeps, commissions scolaires et municipalités.
- Soutenir les initiatives de jumelage, mentorat et accompagnement individualisé portées par les milieux communautaires et municipaux.
- Favoriser l'organisation de cours de français en milieu de travail ou dans les lieux publics (ex. : bibliothèques), selon les besoins identifiés localement.
- Financer de manière prévisible, durable et souple les organismes PASI et autres acteurs locaux œuvrant en francisation et intégration.

#### **5. Sur la capacité d'accueil et la pression sur les services**

- Évaluer la capacité d'accueil à l'échelle locale, à partir d'indicateurs concrets : logement, éducation, santé, transport, emploi, etc.
- Co-construire, avec les collectivités, des plans d'action locaux d'accueil et d'intégration, adaptés aux réalités territoriales.
- Appuyer financièrement les projets de logements abordables ou de mobilité qui favorisent une installation durable des nouveaux arrivants.
- Activer les directions régionales du MIFI dans des cellules de coordination locales (ex. : comités « immigration-logement » dans les MRC).

#### **6. Sur la gouvernance et la pérennité du système**

- Mettre en place une gouvernance partagée de l'immigration entre le gouvernement du Québec, les MRC, municipalités, organismes communautaires et autres ministères concernés (MIFI, MAMH, MEQ, MTESS).
- Décentraliser de manière planifiée certaines responsabilités stratégiques vers les territoires (ex. : francisation, accueil, sélection économique en région).
- Financer structurellement les capacités locales (humaines, techniques, matérielles) afin d'assurer un accueil cohérent et durable.



- Faire de la territorialisation un pilier transversal de la politique d'immigration 2026–2029, en remplacement des approches mur-à-mur descendantes.